

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 18 juin 2021 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 21 MAI 2021

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 21 mai 2021.

2. MP ACHAT BATEAU ET MONTAGE DES ACCESSOIRES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'Achat d'un bateau et montage des accessoires au soumissionnaire ayant remis la seule offre, soit MONS NAUTIC SA, à 7080 Eugies, pour le montant d'offre contrôlé de € 6.607,44 hors TVA ou € 7.995,00, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

3. MP ACHAT VÉHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNEL – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 9 juin 2021, et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CINEY AUTOMOBILE SA, à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 32.654,94 hors TVA ou € 39.512,48, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/743-52.

4. MP ACHAT 31 MATELAS POUR LES LITS DES DIFFÉRENTS POSTES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat de 31 matelas à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit MEDIPOST à 4000 Liège, pour le montant d'offre contrôlé de € 2.848,90 hors TVA ou € 3.447,17, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

5. MP TRAVAUX AMÉNAGEMENT FUTURE CASERNE BEAURAING – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 10 juin 2021 pour le Lot 1 (Percement de 5 baies et construction de 9 locaux en blocs de béton), et le Lot 2 (fourniture et placement de portes), et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit :

* Lot 1 : ANTHONY ADAM SPRL, à 5575 Vencimont, pour le montant d'offre contrôlé de € 22.058,90 hors TVA ou € 26.691,27, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 : ANTHONY ADAM SPRL, à 5575 Vencimont, pour le montant d'offre contrôlé de € 6.851,04 hors TVA ou € 8.289,76, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60.

6. MP ACHAT ET INSTALLATION CHAUFFAGE POUR FUTURE CASERNE BEAURAING – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat et l'installation d'un chauffage pour la future caserne de Beauraing au soumissionnaire ayant remis la seule offre, soit CHAUFFAGE STEPHANE CULEM SPRL, à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 27.497,00 hors TVA ou € 33.271,37, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60.

7. MP ACHAT 7 ÉCHELLES DE TOIT – APPROBATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat de 7 échelles de toit au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit PERFECTY SA, à 4020 Liège, pour le montant d'offre contrôlé de € 3.445,05 hors TVA ou € 4.168,51, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

8. MP ACHAT MATÉRIEL GRIMP – APPROBATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat d'un mât et de fixations pour le mât à la société ART ET VOLTIGE SPRL, à 4970 Stavelot, pour le montant d'offre contrôlé de € 4.050,00 hors TVA ou € 4.900,50, 21% TVA comprise pour le mât et € 906,30 hors TVA ou € 1.096,62, 21% TVA comprise pour les fixations ; D'approuver l'achat d'un marteau foreur à la société ayant remis la seule offre, soit GEDIMAT LA VALLEE (SA MATEBOIS) à 5540 Hermeton sur Meuse, rue du Centenaire,

1B, pour le montant d'offre contrôlé de € 629,00 hors TVA ou € 761,09, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement total, soit 6.758,21 €, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

9. RÉPARATION ÉLÉVATEUR PHILIPPEVILLE – APPROBATION COMMANDE

Ce point est reporté.

10. SOLUTION INTERNET WIN DANS LES CASERNES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur le changement proposé par le Responsable ICT concernant la solution internet et télévision dans les casernes.

11. VENTE DE VÉHICULES DÉCLASSÉS – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider comme suit la vente des véhicules déclassés : les lots 1 et 5 sont attribués à la société Truck-Hws de Marche-en-Famenne pour un montant de 10.730 € ; les lots 2, 4, 6 et 7 sont attribués à la société Magis Tradind de Izegem pour un montant total de 15.500 € ; le lot 3 est attribué à la société De Moor Watersport de Drongen pour un montant de 10.250 € ; De valider le prix de vente total, qui s'élève à 36.480 €.

12. FACTURATION AMU – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir les factures n° A21-01405 et A21-03324 d'un montant de 61,41 € chacune.

13. RECOUVREMENT REDEVANCES – CONTRAINTES HUISSIERS – 2^E TRIM. 2020

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes d'avril à juin 2020 ; De noter que les contraintes concernent 321 contraintes (factures) pour un total à recouvrer de 14.678,18 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE SECOURISTES-AMBULANCIERS – DÉSIGNATION JURY

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner comme suit les membres du jury : 3 officiers ou sous-officiers de la zone DINAPHI : le Capitaine Pascal BAIJOT, le Lieutenant Patrice LIETARD et le Lieutenant Frédéric BOURDOUXHE, ou leur remplaçant ; La Directrice administrative ou sa déléguée : Mme Sabine MASSON ; De fixer l'épreuve orale les 28, 29, 30 juin, 1, 2, 5, 6, 7, 9, 12 et 13 juillet 2021.

15. PERSONNEL ADMINISTRATIF – HORAIRE D'ÉTÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de proposer un horaire d'été au personnel administratif, comme suit, pour les mois de juillet et août 2021 :

- De 6h00 à 9h : plage flottante
- De 9h à 12h : plage fixe
- De 12h à 13h : plage flottante
- De 13h à 14h00 : plage fixe
- De 14h à 17h30 : plage flottante.

La durée maximale d'une journée de travail est toujours de 9h00 et la pause de midi de 30 minutes minimum reste obligatoire ; D'imposer la présence d'au moins un agent jusque 16h pour tous les services, à charge de la Directrice administrative de l'organiser en accord avec les agents concernés.

16. DOSSIERS POUR LE CONSEIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la préparation du dossier de modification du règlement redevances pour le Conseil de zone.

17. RECRUTEMENT D'AMBULANCIERS NON-POMPIERS – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer irrecevables les candidatures des 41 candidats figurant sur la liste annexée ; De déclarer recevables les 340 autres candidatures.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

